

activement engagées et consultées, à la fois dans leur conception et dans leur réalisation.

J. Chataignier fait remarquer que les possibilités d'amélioration des rapports entre l'agriculture et l'élevage résident davantage dans un processus d'organisation et l'on est amené alors à découvrir certains aspects des organisations traditionnelles comme cela a été fait au Mali. Il y a d'autre part un certain retard dans la connaissance des mécanismes techniques du fonctionnement du troupeau ; ce retard est réel au regard de la connaissance de l'agriculture et explique qu'en dehors des ranchs, on n'ait pas de propositions vraiment efficaces pour moderniser l'exploitation du troupeau.

Diverses interventions soulignent qu'effectivement, depuis quelques années, ce sont toujours les mêmes projets et les mêmes idées qui sont développés et que les populations nomades ou sédentaires ne sont pas mieux loties. Aussi, semble-t-il nécessaire de faire une étude approfondie de la tradition pastorale et d'identifier clairement les préoccupations actuelles des différentes populations afin de réinventer avec elles de nouvelles formes d'organisation de l'espace. Jacques Lombard propose aussi de faire une synthèse des conclusions de différentes expériences d'agro-pastoralisme et de mettre ainsi en évidence certaines tendances générales.

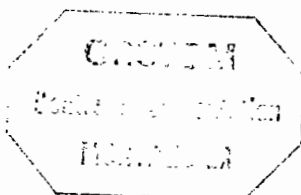
Cependant, Gilles Lainé se demande si l'on ne peut pas déjà généraliser sur un point et voir, dans le mouvement de privatisation des terres observé un peu partout, un approfondissement du mode de production capitaliste.

5. ÉVOLUTION DU RÉGIME FONCIER DANS UNE SOCIÉTÉ D'ÉLEVEURS NOMADES. LE CAS DES TWAREG KEL DINNIK DANS LA RÉGION DE TAHOUA (NIGER)

Gilles LAINÉ

Cette note se donne pour objet de mettre en évidence certaines tendances qui apparaissent dans le « régime foncier » prévalant dans une société nomade sahélienne. L'analyse historique va nous permettre de dégager une périodisation simple afin de favoriser la compréhension des problèmes qui se posent et de mettre en lumière les contradictions qui se manifestent aujourd'hui alors que des projets — nombreux et coûteux — de « modernisation de la zone pastorale » vont s'appliquer à cette société.

Il s'agit d'une population de quelques 75 000 individus, répartie administrativement en sept groupes nomades, qui se déplace sur une étendue de plus de 100 000 km² au nord-ouest de la République du Niger dans les départements de Tahoua et d'Agadez et dont les campements de saison sèche sont localisés dans l'arrondissement de Tchinn Tabaraden.



Les Kel Dinnik' et leur répartition de l'espace dans les années qui précèdent la colonisation

L'ensemble des tribus de l'Azawak ou *Kel Dinnik* est regroupé au sein d'une fédération où le pouvoir est entre les mains de la caste noble de la tribu *Kel Nan*. Cette fédération est constituée de quatre *ttebel* (lit. « tambour de commandement ») qui représentent le pouvoir des cinq tribus nobles de la région, sous la direction d'un chef élu (*amenokal*) au sein du groupe considéré comme le plus noble (critère de la pureté de la race) et choisi en fonction de ses qualités personnelles (critère de vaillance guerrière donc de pouvoir réel, de sagesse...). Élu par les notables des tribus nobles, c'est lui qui perçoit l'impôt de suzeraineté (*tüuse*) de la part de ses sujets. Parallèlement existe un pouvoir religieux ou spirituel en la personne de l'Imam désigné parmi les tribus maraboutiques les plus influentes. Il perçoit une dîme ou aumône religieuse : la *tamessadek*. Le spirituel est, en principe, soumis au temporel mais les luttes pour le pouvoir sont fréquentes et la puissance colonisatrice s'appuiera principalement sur cet antagonisme pour imposer son pouvoir.

Un système de castes très hiérarchisé caractérise cette société. Au sommet de la pyramide se trouve la noblesse (*imajeren*) dont la fonction est principalement guerrière, puis/ou les marabouts (*ineslemen*). Viennent ensuite les vassaux (*imrad*), les affranchis (*iderfan*), les métis (*ibor'elliten*), les captifs indépendants et guerriers (*ir'awelan* et *eklan n'egef*). Aux derniers échelons et représentant la majorité de la population, les forgerons (*enadan*) jouissant d'un statut très particulier et les captifs (*eklan*) seule main-d'œuvre existante.

L'activité principale (outre la guerre) est l'élevage. Il est lié à des activités « commerciales » intenses qui prennent différentes formes : échanges sur les marchés du sud, animaux et sel contre céréales, tissus ; commerce caravanier ; tribut perçu sur les autres nomades vassalisés et sur les sédentaires « protégés » ; pillage pur et simple avec les *rezzous*.

Les éléments climatiques ont imposé un élevage extensif lié à la disposition d'une main-d'œuvre nombreuse. La transhumance est la caractéristique de cette activité. On distingue deux types de déplacements :

* La transhumance permanente (« suivre le pâturage »), déplacements souvent très courts (trente kilomètres) dans une même aire géographique. Chaque lignage possède un « droit de gestion » sur une sous-région donnée. Le fait d'y creuser des puits ou des puisards, d'y faire traditionnellement pâturer leurs animaux, d'y établir des campements, établissent ce droit reconnu par tous. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une appropriation de l'espace mais d'un droit de priorité dans l'utilisation : « Celui qui a creusé un puits dispose de l'eau, n'empêche pas un étranger d'y boire, mais il a la priorité ; l'étranger ne saurait, sans indemnité, abreuver avant lui, ni commettre un vol en buvant l'eau tirée du puits et qui se trouve dans un récipient appartenant à celui qui l'a tirée. » (Nicolas, 1950).

Les pâturages sont indissociables des points d'eau et les lignages ne possèdent sur la terre qu'un droit de gestion prioritaire : « On ne peut empêcher un étranger d'y venir aussi, la limite de ce droit est le danger qu'il fait courir au premier occupant en envahissant le pâturage, et le préjudice causé à ses bêtes. On ne peut prendre les herbes du pâturage occupé par le bétail d'un autre pour les emporter. » (Nicolas, 1950).

C'est le chef de la collectivité qui gère ce « patrimoine » collectif, la possession des animaux étant, par contre, individualisée. Sous l'autorité du détenteur du *ttebel* et ensuite de l'*amenokal*, l'espace (c'est-à-dire les ressources

en eau et en paille) est ainsi réparti entre les différentes tribus utilisatrices. Il ne s'agit que de priorité d'usage donc d'une appropriation collective non stricte, sujette à modifications afin de maintenir l'écosystème dans un équilibre permettant la régénération de ces ressources naturelles.

* La transhumance annuelle conduit les troupeaux et les hommes vers le Nord, sur les pâturages de « cure salée ». Ce long déplacement pendant la saison des pluies est nécessaire afin de procurer un supplément alimentaire indispensable aux gros ruminants, de permettre la régénération des pâturages permanents qui fourniront la pâture de saison sèche.

Les départs sont fonction des premières pluies, le séjour sur place est le plus long possible afin de profiter au maximum des meilleurs pâturages et de conserver intact le potentiel fourrager du Sud. Chaque groupe suit un itinéraire traditionnel et fixé à l'avance ; de même, sur place, une répartition des zones a également lieu entre les utilisateurs. L'ensemble de ces décisions relevant du consensus ou étant prises au cours d'assemblées.

La colonisation française fut violente puisqu'elle conduisit au massacre de la noblesse *Kel Dinnik* en 1917 à Tanût. Cependant elle ne mit pas un terme à la répartition de l'espace telle qu'elle était pratiquée antérieurement et le système de la « priorité d'usage » s'est maintenu malgré les modifications profondes qui ont, directement ou non, affecté la société *twareg*.

L'évolution du régime foncier pendant la colonisation et après l'Indépendance : une lente modification liée à des causes souvent indirectes

La colonisation a avant tout cherché à soumettre les *twareg* afin de « pacifier » le territoire du Niger pour relier sans enclave les colonies d'Afrique de l'Ouest et celles d'Afrique Centrale (Afrique occidentale et Congo). Aux axes nord-sud difficiles d'accès ont été préférées les voies ouest-est.

Pour réaliser cet objectif, la stratégie visait à coloniser les sédentaires d'abord en les « libérant des nomades » (A. Marty, 1978), en exaspérant les conflits qui existaient – sous une forme antagonique ou non – entre ces deux communautés. De plus, en coupant le nord de ses sources traditionnelles d'approvisionnement, elle espérait ainsi amener les nomades à une reddition rapide. Les premières décennies de la colonisation française se caractérisent par l'établissement de troupes dans la frange sud du pays et par des manœuvres politiques visant à diviser la fédération des *Kel Dinnik* en s'appuyant sur les tribus maraboutiques. Dès 1901, la noblesse ne perçoit plus le tribu des villages hausaphones septentrionaux.

Les modifications de frontières liées aux rivalités inter-impérialistes vont déplacer vers le sud les voies de pénétration et la pression militaire sur l'*Azawak* va se relâcher dès 1909, ce dont les *twareg* vont tirer profit et qui culminera avec la révolte de 1917. Après l'extermination des nobles, la domination coloniale est assurée et des changements structurels sont amorcés : mise en place de l'appareil administratif, établissement de l'impôt, fixation définitive des frontières.

Les conséquences sur la société *twareg* sont importantes. Les relations avec le Sud sont pratiquement coupées et l'espace socio-économique des nomades se trouve ainsi considérablement réduit. Ensuite, les antagonismes entre sédentaires et nomades sont exacerbés et, de nos jours encore, les conséquences de cette politique sont visibles. Ce sont :

* L'affaiblissement du pouvoir des tribus nobles en sapant la base objective

de ce pouvoir par la pacification, en favorisant les tribus maraboutiques, en réorganisant la structure administrative (suppression du titre d'*amenokal* en 1917, organisation des tribus en « groupes nomades » sans toujours tenir compte des liens de dépendance existants et visant avant tout un meilleur contrôle de ces populations).

* L'encouragement à l'émancipation des castes dominées par des mesures directes (constitution de villages, décret de 1905 contre l'esclavage qui fut, cependant dans cette zone, peu mis en pratique) et surtout indirectes : la noblesse ne pouvant plus se livrer au pillage et percevant de moins en moins le tribut (*tiuse*) voit ses moyens limités et ne peut entretenir l'énorme masse de captifs dont elle dispose. L'impôt colonial (appelé *amana* : impôt de soumission) représente également une lourde charge qui a aussi pour effet de limiter les troupeaux (dans un premier temps au moins), ce qui réduit les besoins en main-d'œuvre. La réorganisation administrative, enfin, permet à certaines tribus de se dégager de l'influence de leur suzerain dont la « protection » ne se justifie plus.

La colonisation n'est donc pas intervenue directement dans le mode traditionnel de gestion de l'espace, son principal souci ayant été de maintenir l'ordre (quel qu'il soit) dans cette région afin de rendre sûrs les grands axes de communication et de pouvoir exploiter à sa guise la zone sahélo-soudanienne du pays. Le nord du Niger, « pays pauvre, sans intérêt économique » (cité par Marty, 1978), sera relativement peu touché, même après les instructions données à Dakar aux commandants militaires des régions, instructions leur recommandant de sédentariser les nomades.

Peu à peu, l'Azawak étant « pacifié », le pastoralisme désormais seule source de richesse et de prestige pour la caste noble *twareg*, connaîtra un essor remarquable. Cette tendance s'est maintenue jusqu'à ces dernières années, le « droit » traditionnel n'étant pas remis en cause.

Néanmoins, dès 1960, la nouvelle politique hydraulique va introduire de profondes modifications dans le mode de gestion du troupeau. L'élevage est vite devenu une des principales sources de revenus pour l'économie nigérienne. Le nouvel Etat indépendant prit logiquement la décision d'accroître son cheptel. Deux types d'actions furent entreprises : la première consistait à améliorer l'état sanitaire du bétail en procédant à des campagnes massives de vaccinations, la seconde à « ouvrir » de nouveaux pâturages non utilisés jusqu'alors du fait de la rareté de l'eau. Un acte législatif a accompagné ces mesures : la fixation par décret d'une « limite nord des cultures », interdisant l'installation d'agriculteurs dans la zone qualifiée de pastorale que l'on espérait ainsi protéger (décret 61-5 du 26 mai 1961).

Dans l'Azawak, dix-sept forages furent créés de 1960 à 1972. En fait, on constate que leur répartition spatiale fut établie d'après des critères autant politiques que techniques. Certes, quelques terrains de parcours, vers l'ouest notamment, ont ainsi pu accueillir un nombre plus élevé de têtes de bétail, mais on remarque surtout que la chefferie a imposé certains sites à l'Administration afin de résoudre ses propres problèmes de conduite du troupeau liés à l'accroissement immodéré du cheptel et au manque de main-d'œuvre. Les forages représentent avant tout pour le nomade « l'eau facile » : les animaux prennent vite l'habitude de s'abreuver seuls, sous une surveillance réduite, dans un temps minimal, compte tenu de l'énorme débit.

Ces points d'eau, construits par l'Etat qui en est donc propriétaire, sont utilisables sans restrictions par tous, ce qui modifie le mode de gestion traditionnel des ressources naturelles. Les tribus, sur les terrains de parcours des-

quelles ces stations furent installées, font certes valoir un droit d'utilisation prioritaire (leurs troupeaux s'abreuvent les premiers) qui est souvent contesté, mais surtout ne peuvent plus gérer les terrains alentour selon les privilèges dont elles disposaient auparavant et selon les contraintes écologiques.

On estime grossièrement que l'effectif du cheptel a plus que doublé de 1950 à 1970. Ceci est lié, nous l'avons vu, à la concentration des efforts des nomades dans l'activité d'élevage, à l'amélioration très nette de l'état sanitaire du troupeau, à la multiplication des points d'eau, à la suppression de la contrainte de main-d'œuvre pour les gros propriétaires, aux bonnes conditions climatiques. Un autre élément a été directement induit par la création de ces points d'eau publics : la remontée vers le nord de très nombreux pasteurs peuls *Wodaabe*, « étrangers » à la zone et qui respectent peu les usages et le mode de gestion traditionnel *twareg*.

Ces éléments furent déterminants dans les conséquences tragiques de la sécheresse qui a sévi de 1968 à 1973.

Les tribus des Kel Dinnik, anciennement installées dans l'Azawak, ont ainsi vu leur espace pastoral se réduire et leur priorité d'utilisation se restreindre pour s'exercer seulement dans les sous-zones de puisards, de mares, de puits traditionnels, c'est-à-dire dans certains bas-fonds et les vallées fossiles qui traversent la région.

La sécheresse et la politique de « modernisation de la zone pastorale » : une certaine remise en cause du système foncier

Le grave déficit pluviométrique qui a sévi au Sahel jusqu'en 1973 a mis en évidence un fait essentiel : les formes d'organisation et de production existantes n'étaient plus adaptées à l'écosystème et ne permettaient plus de faire face à des catastrophes climatiques. Entre 1968 et 1973, dans l'arrondissement de Tchintabaraden, les pertes en gros ruminants furent de l'ordre de 70 %. Les causes profondes de cette hécatombe sont nombreuses et nous n'y reviendrons pas ici. Les conséquences directes de la sécheresse furent, outre la perte du bétail, une accélération du processus de décomposition de la société *twareg* se traduisant par une émancipation de l'ancienne main-d'œuvre servile, par leur sédentarisation dans le sud en renonçant provisoirement aux activités d'élevage.

Pour notre objet, cette période marque le début de l'intervention de l'État qui va tendre à modifier le « droit foncier » antérieur. La politique nationale va viser tout d'abord à reconstituer le cheptel décimé, ensuite à élaborer une stratégie globale lui permettant de concilier le besoin de production avec les contraintes écologiques.

La reconstitution du cheptel fut entreprise à grands frais et comportait deux types de mesures : la distribution d'animaux (à titre de prêts) qui toucha peu l'Azawak, la création de « centres de multiplication » dans chaque département.

Le centre d'Ibesseten, à 80 km au nord de Tahoua, fut mis en place dès 1975. Ses objectifs étaient de constituer « — une unité de production mettant à la disposition des éleveurs des reproducteurs de haute qualité génétique... — une base logistique pour l'encadrement des éleveurs, — une base opérationnelle en cas de sécheresse grave afin d'en atténuer les conséquences » (Direction de l'élevage, 1978). Malgré près de 250 millions de F.C.F.A. investis jusqu'à ce jour, les deux premiers objectifs sont loin d'être atteints. Notons seulement pour notre sujet que ce centre représente la « confiscation » par l'État de

42 000 hectares des meilleurs pâturages de saison sèche de la région, qu'il est clôturé et que le travail principal des agents du ranch consiste à réparer les barbelés souvent coupés et à patrouiller pour prévenir toute incursion des éleveurs voisins et de leurs animaux... L'appréciation que portent les pasteurs *Kel Dinnik* sur ce projet est totalement négative. Outre le fait que les pâturages les plus productifs de la zone leur furent retirés sans compensation, ils constatent que la majorité des ressources naturelles du centre est non utilisée et que le tapis herbacé non brouté se dégrade rapidement et se régénère mal, que les deux forages sont hors de proportion avec l'entretien d'un troupeau de 2 200 bovins... Leurs demandes réitérées d'avoir accès à une partie du périmètre se sont toujours heurtées au refus catégorique de l'Administration.

Les craintes des *Kel Dinnik* de voir des clôtures couvrir « leur » zone pastorale furent encore plus vives lorsque les autorités annoncèrent leur intention de déplacer le site du futur Ranch-Nord Dakoro (Maradi) vers l'arrondissement de Tchín Tabaraden. Il s'agissait là encore de clôturer 35 000 hectares... Devant les réactions de certains, le projet fut ajourné.

Une politique générale de l'élevage fut définie dès 1978 pour l'ensemble du pays. Elle se fixait pour objectif principal « la production de viande et de lait en vue d'assurer la consommation intérieure et les exportations » (Plan, 1980). Elle impliquait une division du territoire national en trois zones spécialisées :

- la zone pastorale sera essentiellement la zone de « naissance ». Cela suppose un troupeau de reproductrices important et renouvelé ainsi qu'un déstockage rapide des jeunes pour libérer le pâturage ;
- la zone intermédiaire (ici le sud de l'arrondissement), zone de ré-élevage des jeunes provenant de la zone naisseuse. « Elle doit devenir la zone du ranching » (Plan, 1980) ;
- la zone agricole spécialisée dans la finition (embouche). Cette politique se concrétise dès à présent dans la région étudiée par la mise en place de projets. Ces projets sont :

* Le projet « gestion des pâturages et des terrains de parcours » (financé par l'U.S.A.I.D. et le Fonds national d'Investissement pour plus d'un milliard de F.C.F.A.). Dans une première phase de trois années, il se donne pour but « d'effectuer des études sur les conditions actuelles et mettre en œuvre des méthodes pilotes de gestion des pâturages et d'élevage » (projet gestion des pâturages, 1979).

* Le projet « modernisation de la zone pastorale Sud-Tamesna » (financement F.A.C. et Niger sur emprunt C.C.C.E. pour 550 millions de F. C.F.A.). Directement inspiré des études entreprises par la S.E.D.E.S., il se propose d'intervenir sur le milieu dès les premières années et de « procéder à l'expérimentation sur place et diffuser l'ensemble des nouvelles techniques de procédés d'exploitation et de modalités d'organisation rationnelles de toutes les activités pastorales et dans tous les domaines » (projet Sud-Tamesna, 1980).

La durée de la première phase qui a débuté en avril 1980 est fixée à deux ans et doit déboucher sur des propositions concrètes d'organisation des individus et de l'espace, servant ainsi de test pour les autres projets qui couvrent l'ensemble de la zone pastorale du Niger (projet U.S.A.I.D. déjà cité et, vers l'est, projet de la Banque Mondiale). Ils visent à mettre en place, chez les éleveurs des structures coopératives similaires à celles existant chez les agriculteurs (regroupement des individus), avec comme corollaire une nouvelle répartition de l'espace.

Ce schéma est basé sur la création « d'unités pastorales », définies comme

« une zone de pâturage qui est traditionnellement exploitée de façon régulière par des groupes de population aussi homogènes que possible... Une « unité pastorale doit présenter un équilibre acceptable entre le cheptel, le pâturage et les ressources en eau, et doit être d'une superficie suffisante pour pallier dans son cadre propre les aléas d'importance normale de la vie pastorale » (S.E.D.E.S., 1978). La nouveauté essentielle de cette organisation, par rapport à celle des coopératives agricoles, c'est « que la délimitation des "unités pastorales" entraînera l'attribution par l'Administration de droits d'usage prioritaires sur les pâturages et les possibilités d'abreuvement du bétail ».

« L'attribution des puits sera subordonnée à deux obligations :

- pour la construction de nouveaux puits, l'unité pastorale fournira (en argent ou en nature) le personnel non qualifié ;

- pour les autres puits non encore attribués ou pour les puits créés par le projet, l'unité pastorale fournira le personnel d'entretien non qualifié dans les mêmes conditions. Cette participation justifiera l'attribution des puits » (S.E.D.E.S., 1978).

Comme on le constate, il s'agit bien d'une « reprise » du système de gestion traditionnel des *twareg Kel Dinnik* auquel on adjoindra une structure d'encadrement chargée de la diffusion de certains thèmes techniques.

Nous avons vu que cette organisation de l'espace chez les *twareg* reposait sur un consensus et était directement liée au système d'organisation sociale issu des rapports de force existant entre les groupes sociaux (castes et tribus). Il est donc bien évident que le système proposé par les experts et qui sera mis en place par l'Administration, ne pourra pas être un retour à l'ancienne répartition de l'espace pastoral (sa légalisation), les conditions socio-économiques ayant évolué et les « étrangers » à la zone étant de plus en plus nombreux. Le problème qui se posera sera de créer des U.P. qui soient viables et acceptées, en tenant compte :

- des attributions traditionnelles, c'est-à-dire sans remettre en cause brutalement le « pouvoir » de certaines tribus afin d'avoir l'adhésion d'une majorité d'éleveurs. (Le pouvoir de la chefferie restant déterminant) ;

- de la nouvelle répartition de l'espace qui s'est dessinée ces dernières années, afin de réaliser cette organisation spatiale au profit des utilisateurs eux-mêmes ;

- de la contrainte écologique qui reste déterminante.

Ces mesures seront sans doute très difficiles à mettre en pratique. Elles tendent à une reconnaissance du droit foncier traditionnel en l'intégrant dans le cadre général de la privatisation du sol, tout en le rejetant en partie (ce droit ne reflétant plus l'utilisation réelle qui a lieu actuellement).

La notion d'appropriation privée de l'espace pastoral est cependant une tendance qui se manifeste de plus en plus clairement. Depuis cinq années environ, on assiste à des ventes de puits entre individus, ce qui est en contradiction évidente avec l'ancien système qui ne reconnaissait qu'un droit d'usage prioritaire.

De plus, pour sauvegarder leurs privilèges sur des terrains de parcours, les éleveurs les plus dynamiques jouent le jeu de la légalité en s'organisant eux-mêmes en coopératives. Une seule d'entre elles a ainsi été acceptée par l'Administration mais, pour l'arrondissement de Tchir Tabaraden, vingt-deux demandes ont été formulées depuis deux ans ! Une analyse des dossiers montre qu'il s'agit souvent, pour les grands propriétaires (en l'occurrence la caste noble), de récupérer leur pouvoir sur l'espace et sur d'autres individus

en le légitimant par le biais des structures modernes que l'État met à leur disposition.

Au-delà des problèmes fonciers ou des aspects techniques de rentabilisation de l'élevage, c'est bien — et la noblesse « Kel Dinnik » en est parfaitement consciente — le devenir de la société en tant que telle (sa capacité à s'auto-reproduire) qui est l'enjeu final de cette évolution. La nature même de cette société lui assure une cohérence et une stabilité qui rend tout changement difficile. Dans ces groupes souvent qualifiés de réfractaires à toute innovation, il nous semble cependant que la notion de propriété privée de la terre est actuellement bien comprise par ceux qui ont des privilèges à défendre. L'Histoire nous a donné souvent des exemples où le « droit moderne » et les innovations techniques étaient détournés et utilisés pour maintenir les vestiges d'une structure sociale « anachronique » et apparemment incompatible avec le système dominant.

Bibliographie

Direction de l'élevage, *Rapport annuel*, Niamey, 1978, ministère du Développement rural.

MARTY (A.), *Histoire de l'Azawak de 1899 à 1911*, Thèse, 1978.

NICOLAS (F.), *Tamesma*, Paris, 1950, Imprimerie nationale.

Plan quinquennal 1979-1983, Niamey, 1980, ministère du Plan.

Projet « Gestion des pâturages », *Rapport de présentation*, Maradi, 1979.

Projet « Sud-Tamesma », *Programme technique et financier*, 1980.

SEDES, *Rapport sur la « modernisation de la zone pastorale. Dossier général* (s. l.), 1978.

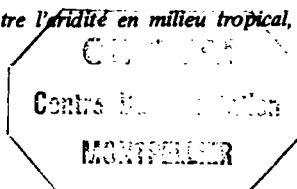
6. UN SYSTEME DE PRODUCTION AGRO-PASTORAL EN CRISE : LE TERROIR DE GOURJAE (NIGER)

Emmanuel GRÉGOIRE

Dans le cadre d'une recherche pluri-disciplinaire (1), le département de Maradi a été découpé en quatre grandes zones écologiques où sont analysés des systèmes agraires significativement différents. Le choix de ces zones a été établi en fonction du milieu naturel (pluviométrie, pédologie, végétation), des conditions d'exploitation de ce milieu (formes et intensité de l'occupation humaine de l'espace) et de l'importance, voire de l'ancienneté de la culture arachidière.

La présente étude, effectuée dans l'une de ces quatre zones, porte sur la

(1) A.C.C. *Lutte contre l'aridité en milieu tropical*, D.G.R.S.T., Université de Bordeaux II.



études réunies et présentées par
E. LE BRIS, E. LE ROY et F. LEIMDORFER

ENJEUX FONCIERS EN AFRIQUE NOIRE



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
Liste des membres du comité scientifique de préparation	8

PREMIÈRE PARTIE

LES ENJEUX INITIAUX

Critiquer et dépasser une image caricaturale de l'Afrique noire précoloniale

Introduction, par E. Le Roy	11
The initial stakes	13

CHAPITRE I

Rapport introductif aux journées d'études, par J.-P. Chauveau,
J.-P. Dozon, E. Le Bris, E. Le Roy, G. Salem, F.-G. Snyder.

1. L'émergence de l'objet foncier dans la littérature administrative et scientifique	17
2. L'actualité des problèmes fonciers en Afrique noire et les ques- tions qu'elle suggère	26

CHAPITRE II

Approches thématiques

1. Le statut du foncier dans l'analyse de l'économie de plantation au Ghana, par J.-P. Chauveau	45
2. Épistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes, par J.-P. Dozon	56
3. Le statut du foncier dans les études de terroirs menées par les géographes en Afrique de l'Ouest, par E. Le Bris	61
4. Le régime foncier rural en Afrique noire, par C. Coquery-Vidrovitch	65
5. Une approche pragmatique des situations foncières, par Ph. Haeringer	84

CHAPITRE III

Première discussion générale sur le rapport introductif

1. Interventions	91
2. Débats	92

DEUXIÈME PARTIE

L'APPROFONDISSEMENT DES ENJEUX

La terre dans les discours, les pratiques et les représentations de l'Afrique contemporaine.

Introduction, par E. Le Roy	97
-----------------------------------	----

CHAPITRE IV

Représentations autochtones de l'espace

1. Représentations et organisations endogènes de l'espace chez les <i>Myene</i> du Gabon (Nkomi et Mpongwe), par P.-L. Agondjo-Okawe	101
2. Lectures de l'espace africain, par Betote Dika Akwa Nya Bonanbela	115
3. L'espace et l'organisation foncière toucouleur (Sénégal et Mauritanie), par M. Wane	118
4. Rapports des débats, par P.L. Agondjo-Okawe	120
5. Synthèse des débats, par E. Le Roy	122
6. L'accès à la terre chez les paysans basundi (région du Pool, Congo), par D. Desjeux	126

CHAPITRE V

La logique foncière de l'État depuis la colonisation

- | | |
|---|-----|
| 1. Le choix d'une problématique juridique, par R. Verdier..... | 133 |
| 2. L'expérience ivoirienne, par A. Ley..... | 135 |
| 3. L'expérience malienne, par A. Rochegude..... | 141 |
| 4. Rapport des débats, par A. Ley, A. Rochegude et R. Verdier.. | 148 |
| 5. Synthèse des débats, par E. Le Roy..... | 150 |

CHAPITRE VI

La rente foncière

- | | |
|---|-----|
| 1. Genèse de la rente foncière et du capitalisme agraire, par J. Charmes..... | 155 |
| 2. Rapport des débats, par F. Snyder..... | 163 |
| 3. Synthèse des débats, par E. Le Bris..... | 165 |

CHAPITRE VII

Agro-pastoralisme

- | | |
|---|-----|
| 1. Le processus juridique, les droits fonciers et l'aménagement de l'environnement dans un canton hausaphone du Niger, par J.-T. Thompson..... | 169 |
| 2. Les Leyde du Delta central du Niger : tenure traditionnelle ou exemple d'un aménagement de territoire classique, par S. Cissé | 178 |
| 3. Rapport des débats, par E. Grégoire..... | 189 |
| 4. Synthèse des débats, par E. Grégoire..... | 192 |
| 5. Évolution du régime foncier dans une société d'éleveurs nomades. Le cas des Twaregs Kel dinnik dans la région de Tahoua (Niger), par G. Lainé..... | 195 |
| 6. Un système de production agro-pastoral en crise : le terroir de Gourjae (Niger), par E. Grégoire..... | 202 |
| 7. Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls, par D. Kintz..... | 212 |

CHAPITRE VIII

La mise en place des réformes agrofoncières

- | | |
|--|-----|
| 1. Réflexions sur la réforme foncière sénégalaise de 1964, par M. Niang..... | 219 |
| 2. Le projet de la mise en valeur de la vallée de Baila en Basse-Casamance (Sénégal), par M. Diao..... | 228 |
| 3. La réforme agrofoncière au Togo, par K. Koffigoh..... | 240 |
| 4. La réforme agrofoncière et droit coutumier au Togo, par M. Foli..... | 253 |
| 5. Rapport des débats, par M. Foli..... | 263 |

6. Synthèse des débats, par E. Le Roy	264
7. Droit d'usage et propriété privée, par J.-M. Gastellu	269

CHAPITRE IX

Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestiers, hydrauliques, miniers ou pastoraux.

1. Transformations « dirigées » de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs volta (Ghana) et kossou (Côte-d'Ivoire), par V. Lassailly-Jacob	281
2. Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération San Pedro, par A. Schwartz	293
3. L'aménagement du fleuve Sénégal et ses implications foncières, par J.-L. Boutillier	301
4. Rapport des débats, par J.-P. Chauveau et G. Pontié.....	308
5. Synthèse des débats, par E. Grégoire	311
6. Organisation foncière et opération de développement. Le cas soninke du Sénégal, par J.-Y. Weigel	315

CHAPITRE X

Politique foncière de l'État dans l'aménagement urbain

1. Mimétisme et droit de la planification urbaine en Afrique noire, par M. Prouzet	325
2. Objet d'une recherche sur les politiques foncières de l'État dans l'aménagement urbain, par A. Durand-Lasserve et J.-F. Tribillon	330
3. Rapport des débats, par A. Durand-Lasserve, M. Prouzet et J.-F. Tribillon	334
4. Synthèse des débats, par E. Le Bris	336

CHAPITRE XI

Stratégies « privées » d'occupation de l'espace en milieu urbain et péri-urbain

1. Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine, par Ph. Haeringer	341
2. Stratégie spatiale et stratégie familiale : la volonté de maintien en centre ville (exemple dakarais), par G. Salem	360
3. Rapport des débats, par E. Le Bris	370
4. Synthèse des débats, par E. Le Roy	372

TROISIÈME PARTIE

LES NOUVEAUX ENJEUX

Quels seront les rapports sociaux impliqués par l'espace à l'horizon de l'an 2000 ?

Introduction, par E. Le Roy 379

CHAPITRE XII

Discussion générale et bilan

1. Synthèse du débat de clôture, par E. Le Bris 381
 2. Bilan des journées d'études, par E. Le Bris et E. Le Roy 382

CHAPITRE XIII

La question foncière en Afrique noire

- Comment la « question foncière » est-elle abordée dans les discours sur l'Afrique noire à l'époque contemporaine ? 391
 — Le rôle central de l'État africain dans l'évolution contemporaine de la « question foncière » 392
 — Les enjeux de la « question foncière » à l'horizon de l'an 2000 395

ANNEXES

1. Liste des participants aux « Journées d'études sur les problèmes fonciers », Paris, 22-25 septembre 1980 401
 2. Liste des organismes et des sigles 405
 3. Index des noms de groupes et de lieux 407
 4. Index des concepts 413
 5. Liste des cartes et des figures 420

ÉDITIONS KARTHALA

Collection MÉRIDIENS

Christian RUDEL, *Guatemala, terrorisme d'État.*
Bernard JOINET, *Tanzanie, manger d'abord.*
Philippe LEYMARIE, *Océan Indien, le nouveau cœur du monde.*
André LAUDOUEZE, *Djibouti, nation-carrefour.*
Bernard LEHEMBRE, *L'Île Maurice.*

Collection LES AFRIQUES

Essedine MESTIRI, *Les Cubains et l'Afrique.*
I. MBAYE DIENG et J. BUGNICOURT, *Touristes-rois en Afrique.*
Carlos MOORE, *Fela Fela, cette putain de vie.*
Bernard LANNE, *Tchad-Libye : la querelle des frontières.*
J.S. WHITAKER, *Les États-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeu.*
Abdou TOURÉ, *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation.*
G.R.A.A.P., *Paroles de brousse : Des villageois africains racontent.*
Jean-Marc ELA, *L'Afrique des villages.*
Guy BELLONCLE, *La question paysanne en Afrique noire.*
Collectif, *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique sahélienne.*

Collection HOMMES ET SOCIÉTÉS

1. *Sciences politiques et économiques*

Abdoulaye Bara DIOP, *La société wolof.*
J.F. MEDARD, Y.A. FAURE et al., *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire.*
Guy ROCHETEAU, *Pouvoir financier et indépendance économique en Afrique : le cas du Sénégal.* En coédition avec l'ORSTOM.
Collectif, *Enjeux fonciers en Afrique noire.* En coédition avec l'ORSTOM.

2. Histoire et Anthropologie

- Joseph AMBOUROUE-AVARO, *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation. Le bas Ogové au XIX^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Collectif, *La civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*. En coédition avec le Centre de Civilisation Burundaise.
- François GAULME, *Le pays de Cama. Un ancien État côtier du Gabon et ses origines*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Antoine GISLER, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècles)*.
- Juliette BESSIS, *La Méditerranée fasciste, l'Italie mussolinienne et la Tunisie*. En coédition avec les Publications de la Sorbonne.
- Yoro FALL, *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne (XIV^e-XV^e siècle)*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Zakari DRAMANI ISSIFOU, *L'Afrique dans les relations internationales au XVI^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Louis NGONGO, *Histoire des Forces religieuses au Cameroun (1916-1955)*.
- Françoise RAISON (Et. réunies par), *Les souverains malgaches. Constructions monarchiques et réappropriations populaires*.
- Bakoly DOMENICHINI-RAMIARAMANANA, *Du Ohabolana au Hainteny : langue, littérature et politique à Madagascar*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.

3. Langues et cultures

- Pierre DUMONT, *Le français et les langues africaines au Sénégal*. En coédition avec l'A.C.C.T.
- Philippe NTAHOMBAYE, *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*.

Collection RELIRE

- Eugène MAGE, *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*. Introduction d'Yves Person.
- David LIVINGSTONE, *Explorations dans l'Afrique australe et dans le Bassin du Zambèse (1840-1864)*. Introduction d'Elikia M'Bokolo.
- Ida PFEIFFER, *Voyage à Madagascar (1856)*. Introduction de Faranirina Esoavelomandroso.
- Victor SCHOELCHER, *Vie de Toussaint Louverture*. Introduction de J. Adélaïde-Merlande.

Collection LETTRES DU SUD

- Yodi KARONE, *Le bal des caïmans*.

Max JEANNE, *La chasse au racoon*.
Merle HODGE, *Crick crack monkey*.
Gérard CORPATAUX, *Voyage sans retour*.
Joël LUGUERN, *Les parasols de Danang*.
José LOUZEIRO, *Pixote ou la loi du plus faible*.

Collection DE CONTES

Gabriel MFOMO, *Soirées au village* (Cameroun).
Jacques PUCHEU, *Contes haoussa du Niger*.
Gabriel MFOMO, *Les initiés* (Cameroun).
Henri TOURNEUX, *Les nuits de Zanzibar* (contes swahili).
Marie-Paule FERRY, *Les dits de la nuit* (contes tenda du Sénégal).

Collection SARABANDE (livres pour enfants)

Chouka la mangouste antillaise (texte de Maryse Cériote et dessins de Bordeclerc).
Marcy DANS LEE, *Ibon, l'oiseau des Philippines*.

HORS COLLECTION

A.C.C.T./D.N.A.F.L.A., *Initiation à la linguistique africaine par les langues du Mali*.
ANSELIN (Alain), *La question peule et l'histoire des Égyptes ouest-africaines*.
MICHEL (Andrée) et Coll., *Femmes et multinationales*.
Collectif, *Culture et politique en Guadeloupe et Martinique*. En coédition avec le journal *Alizés*.
Collectif, *Études africaines en Europe*; Bilan et inventaire (2 tomes).
ZHEGIDOUR (Slimane), *La poésie arabe moderne entre l'islam et l'occident*.

POLITIQUE AFRICAINE (revue trimestrielle)

1. *La politique en Afrique noire : le haut et le bas*.
2. *L'Afrique dans le système international*.
3. *Tensions et ruptures politiques en Afrique noire*.
4. *La question islamique en Afrique noire*.
5. *La France en Afrique*.

6. *Le pouvoir d'être riche.*
7. *Le pouvoir de tuer.*
8. *Discours populistes, mouvements populaires.*

(Pour plus de précisions sur ces titres, demandez le catalogue complet des éditions Karthala : 22-24, bd Arago, 75013 Paris.)